

POUR CITER CET ARTICLE :

Louise Merzeau. Mémoire partagée. In M. Cornu, F. Orsi, J. Rochfeld, *Dictionnaire des biens communs*, PUF, 2017.

## MEMOIRE PARTAGEE

### Pourquoi parler de « mémoire partagée » ?

La « mémoire partagée » n'est ni une expression stabilisée en sciences sociales ou juridiques, ni un mot-clé récurrent des *commoners*. Pourtant, on ne saurait introduire au paradigme des communs sans accorder une place à cette question de la mémoire qui, pour être mouvante ou ambivalente, n'en est pas moins omniprésente. Sans doute parce que la mémoire partagée représente une forme archétypale de commun, et qu'elle peut être comprise comme une condition et une résultante de toute mise en commun.

Pour désigner ce phénomène, cette expression a été préférée à d'autres appellations possibles, parce que la notion de partage permet de saisir des aspects déterminants de la dynamique même des communs, en mettant l'accent sur des processus plutôt que sur des choses. Il faudrait d'ailleurs davantage parler de partage de mémoires que de mémoire partagée, celle-ci ne pouvant être ni essentialisée, ni uniformisée.

Spontanément, on pourrait être tenté de l'assimiler à la « mémoire collective », théorisée par Halbwachs en 1925. Pourtant, c'est dans ce qui l'en distingue qu'on saisira le mieux quelle pratique mémorielle peut être légitimement rattachée au paradigme des communs. Halbwachs a montré que la mémoire individuelle a besoin de se référer à des *cadres sociaux* (langage, espace, temps) afin de s'activer et se structurer. Le souvenir est une construction collective en tant qu'il est rappelé *du dehors*, par les groupes auxquels l'individu appartient. La mémoire collective est ce qui résulte de l'unification de ces mémoires individuelles, par le biais des cadres sociaux. À ce titre, celle-ci peut émaner d'une sédimentation « naturelle » des générations ou relever de stratégies mémorielles explicites, qui visent à intégrer les membres d'une collectivité en donnant forme et lieu à des schèmes mémoriels. Mais, dans les deux cas, la collectivisation ne procède pas d'une intentionnalité interne à la communauté.

Le partage de mémoires suppose en revanche la volonté d'un groupe de réunir ou s'échanger des ressources mémorielles selon des règles et pour une finalité qu'il détermine.

### Mémoire, histoire et autodétermination

Cette idée d'autodétermination est d'autant plus importante qu'elle constitue l'un des points de tension traditionnels entre histoire et mémoire. En la rejetant du côté d'une irrationalité confuse et disparate, le discours historique fait en général de la mémoire une sorte de stade primaire, qui doit être dépassé dans l'ordre symbolique de l'écriture historiographique — seule habilitée à revendiquer une portée politique. Ce faisant, la

critique historique fait de l'activité mémorielle une production *qui ne sait pas ce qu'elle dit* : « la mémoire [est] réfugiée dans les savoirs du silence, dans les savoirs du corps, les mémoires d'imprégnation et les savoirs réflexes » et ce n'est que par « son passage en histoire » qu'elle devient « volontaire et délibérée, vécue comme un devoir et non plus spontanément » (Nora, 1984).

L'envisager dans la perspective des communs revient à prendre le parti inverse en considérant que l'activité mémorielle peut relever d'une aptitude de la communauté à administrer horizontalement ses ressources comme ses règles de gouvernance. La mémoire partagée n'est pas celle que l'historien reconstruit depuis une posture d'extériorité, mais celle que les acteurs dépositaires informent eux-mêmes à travers des dispositifs qu'ils choisissent ou élaborent. Cette réappropriation est au cœur de l'enjeu des communs, et c'est ce qui fait du partage de mémoires un acte politique et pas seulement une pratique vernaculaire immanente à un milieu.

Quand elle n'est pas discréditée par la rationalité historique, la fabrique des mémoires a pu aussi être disqualifiée au nom d'une critique de la *folie patrimoniale* (Jeudy, 1990) qui se serait emparée de la société occidentale à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Rapportée à un besoin de « compenser le déracinement historique du social » (Nora, 1978) par une valorisation artificielle du passé, la patrimonialisation forcée des moindres traces (ressources naturelles, objets quotidiens, rituels immatériels...) est apparue comme le symptôme d'une perte de continuité entre passé, présent et avenir, plus que comme une réappropriation identitaire. Mais le partage de mémoires ne se résume pas à cette fabrication souvent intéressée d'objets patrimoniaux déconnectés de tout lien social.

### **Mémoire-objets et mémoire-processus**

La distinction qu'a proposée Bruno Bachimont entre un modèle « *objectif* » et un modèle « *dynamique* » de la mémoire est de nature à éclairer cette modalité spécifique du partage et sa relation aux communs. Dans le premier modèle, la mémoire se nourrit de souvenirs-objets qui lui préexistent et « *dont il faut garantir l'intégrité physique et l'identité à soi au cours du temps* » (Bachimont, 2010). Dans le second modèle, la mémoire est définie comme le processus même de mobilisation des ressources, lequel vise moins l'exactitude d'une restitution qu'une régénérescence n'excluant ni la déformation ni l'invention. Partager une mémoire consiste alors moins à enregistrer, stocker ou préserver des traces qu'à enchâsser ces traces dans une *trame commune* — qu'il s'agisse d'un lieu, d'un rite, d'un dispositif ou d'un récit.

Ce fond commun est ce qui garantit le maintien dans le temps d'une *intelligibilité culturelle* des traces, qui risquent de devenir illisibles hors de leur ancrage communautaire. Ainsi, on peut conserver des machines-outils ou des friches industrielles dans un musée, mais ce n'est que par les images ou les récits croisés des anciens ouvriers que la mémoire d'une usine ou d'une région minière se transmettra, avec toute sa charge imaginaire. C'est ce que qu'a montré la recherche menée par Rautenberg et *alii* sur l'imaginaire urbain dans les régions en reconversion du bassin minier du Nord Pas de Calais (Rautenberg et *al.*, 2011). Renvoyant « *à des manières de vivre et d'habiter, à des activités professionnelles et des engagements militants encore vivants* », la mémoire se reconnaît moins dans les discours et aménagements institutionnels qui en uniformisent la matérialité, qu'à travers des créations autodidactes encore inscrites dans un *milieu*. « *La mémoire est la condition de possibilité de la conservation et de la transmission, non sa conséquence* » (Bachimont, 2010). Hors de ce continuum, l'objet-témoin reste muet — jusqu'à ce que l'historien lui

redonne un sens par un travail d'interprétation. Repensé au contraire comme transformation, le partage de mémoire permet de faire passer images, langages et gestes d'un registre à un autre. C'est ce dont témoigne par exemple l'association *Culture Commune*, créée sous l'impulsion du Conseil général du Pas-de-Calais avec le soutien de la DRAC, qui installe en 1998 sur la friche de la fosse 11/19 *La Fabrique Théâtrale*. Loin des traditions figées, la mémoire passe ici par la création de spectacles, qui attestent autant les changements affectant l'ancien Pays Noir que la rémanence de sa culture.

## Enjeux mémoriels

Le partage mémoriel, on l'a compris, ne saurait se réduire à une simple opération de diffusion ou de communication d'un passé considéré comme donné. À des degrés divers, celui-ci doit faire l'objet d'une reconstruction, qui concentre des enjeux de reconnaissance, de connaissance ou d'institution.

De nombreuses initiatives mémorielles sont liées à une lutte contre des discriminations, des déclassements, des injustices sociales ou historiques. Le partage de mémoire est alors en lui-même une résistance contre le déni, la censure ou l'oubli. La manifestation d'une mémoire *encore vivante* atteste une résilience et revendique un droit de cité, en occupant dans l'espace public une place que l'histoire, les pouvoirs publics ou une classe dominante ont cherché à oblitérer. Cette dimension à la fois réparatrice et militante est fortement présente dans les mémoires de l'esclavage et de l'immigration, qui appellent plutôt l'élaboration de « *contre-mémoires pour briser le consensus institutionnel* » (Gebeil, 2016). Le webdocumentaire *La nuit oubliée*, qui retrace le massacre de manifestants algériens à Paris le 17 octobre 1961, se présente ainsi explicitement comme un projet visant à « *reconstruire une parcelle de la mémoire collective française et algérienne jusqu'à alors volontairement transformée, effacée et ignorée* ».

Ces enjeux de reconnaissance, toutefois, sont souvent piégés par un risque d'instrumentalisation mémorielle. État, partis politiques, élus locaux, entreprises... tous les acteurs ont aujourd'hui compris que la mémoire est un puissant levier d'identification et de mobilisation, et la tentation est grande d'en tirer profit à des fins électorales, idéologiques ou économiques. Ces suspicions de récupération alimentent une défiance croissante envers les commémorations officielles au profit de partages mémoriels plus anonymes ou spontanés. Les récents attentats de Paris ou de Nice l'ont démontré : face à la ferveur manifestée par les citoyens venus déposer sur les lieux graffitis, bougies, dessins et objets divers, les hommages médiatiquement orchestrés par les mairies ou les représentants de l'État ont été souvent accueillis avec tiédeur ou scepticisme.

Le partage de mémoires, cependant, ne peut se contenter de manifestations isolées menées hors de toute stratégie. Il nécessite une médiation, qui peut aller du simple soutien méthodologique à une véritable politique de patrimonialisation, parce qu'il soulève d'abord des enjeux de connaissance. La première condition du partage réside dans la possibilité d'identifier, de collecter et de documenter des traces. Ce geste fondamental de la collecte, qui extrait des témoignages de leur contexte d'origine pour les agencer au sein de collections, suppose le respect de protocoles documentaires, techniques, communicationnels ou réglementaires. C'est à cette condition que la mise en mémoire débouchera sur une mise en commun, autorisant de nouvelles exploitations des ressources collectées. Ainsi, le versement aux Archives de Paris des documents commémoratifs liés aux attentats n'a sans doute pas conservé la totalité des témoignages. Mais en répertoriant

et numérisant plus de 7 000 pièces, il crée les conditions de leur inscription durable dans l'espace public.

À l'inverse, beaucoup de « *collectes menées sur les territoires par les acteurs de l'animation socioculturelle ou par les habitants eux-mêmes souffrent d'un manque de cohésion et d'un certain amateurisme* » (Scopsi, 2012). C'est donc un enjeu scientifique et culturel en soi que de documenter ces initiatives et d'élaborer des référentiels à l'intention des collecteurs de mémoires. Techniques de conservation, méthodes d'indexation, utilisation des plateformes d'hébergement, respect des normes d'archivage et des droits... autant de compétences auxquelles les porteurs de projets doivent être formés, pour garantir une mémorisation à long terme au service de l'intérêt général.

Réciproquement, les opérations de patrimonialisation doivent s'efforcer de ne pas figer les mémoires dont elles se saisissent. Pour Jean-Barthelemy Debost, directeur du Réseau et des partenariats du Musée de l'histoire de l'immigration, l'institution doit savoir rester ouverte à « *des propositions modestes venues de l'extérieur* », avec lesquelles il est nécessaire de « *trouver le rapport juste* » (Debost, 2015) afin que « *le local enrichisse les points de vue élaborés à l'échelle nationale* ». Le dialogue avec les associations comme la mise en œuvre de dispositifs contributifs s'avèrent en ce sens essentiels à l'intégration des mémoires partagées. La Galerie des dons, par exemple, permet aux visiteurs d'enrichir la collection nationale en faisant entrer au musée des histoires, photos ou objets issus de leurs archives personnelles. Manifestation concrète d'une légitimation des apports de l'immigration à la société française, ce mode d'acquisition garde vivant le lien avec des parcours de vie, en accompagnant chaque don par un travail maïeutique.

Dans ces cheminements de la mémoire, l'enjeu est d'initier des pratiques de partage *instituant*. Au niveau national ou local, la collaboration entre institutions, associations et particuliers ne peut prétendre à cette dimension qu'à condition de ne pas s'en tenir au mode de collecte vertical, dans lequel décision, organisation et médiation sont accaparées par une seule des parties prenantes. En tant que commun, la mémoire partagée réclame une activité collective et une gouvernance distribuée. Ce qu'elle incarne ne renvoie « *ni exclusivement ni principalement à des appartenances communautaires premières mais à une volonté et à une capacité d'agir ensemble qui ont comme effet la constitution d'une communauté d'action ou de production* » (Laval, 2016).

## **Techniques de partage**

Dans la perspective d'une mémoire non plus reçue mais volontairement construite, le partage relève moins d'un héritage que d'une *technè*. Étayées sur les savoir-faire évoqués plus haut, les pratiques de mise en commun se déclinent sur trois niveaux : agrégation, activation, transformation. Au premier stade, le travail mémoriel permet de réunir ce qui a été dispersé ou démembré. Des dons d'histoires (appelés « *cliniques de mémoire* » au Canada) aux banques mémorielles, différents dispositifs permettent de reconstruire des mémoires menacées, en conjuguant des fonctions de conservation (physique) et de réparation (symbolique). C'est ce qu'on observe dans le projet *Come Facciamo* imaginé au lendemain du tremblement de terre de 2009 à l'Aquila. Mené à l'initiative des habitants abandonnés par les pouvoirs publics, le projet a consisté à réaliser une reconstitution 3D des parties détruites de la ville, avec l'aide de spécialistes en géo-modélisation de chez Google, afin de l'intégrer au site de Google Earth.

Le recours à la médiation d'un service web est loin d'être un cas isolé. En fait, l'évolution de l'environnement numérique a réformé l'ensemble des pratiques mémorielles, en

particulier depuis la banalisation du web 2.0. Celui-ci a imposé un modèle de mise en réseau précisément centré sur le paradigme du partage. Dans un tel contexte, l'agrégation des mémoires n'est plus pensée en terme de dépôt mais de flux, court-circuitant la distance entre les étapes d'acquisition, de mise en visibilité et de réactivation des traces. Au lieu de « *mettre à part, rassembler, et muer ainsi en "documents"* » (Certeau, 1975) les témoignages du passé, la dynamique relationnelle du web favorise la mise en circulation, l'appropriation et la documentarisation continue des supports mémoriels. Des pêle-mêle numériques aux galeries en ligne, et des plateformes de publication aux réseaux sociaux conversationnels, la mémoire s'est distribuée dans l'ensemble de la Toile, au même plan que les autres formes de transaction informationnelle. Des initiatives comme le projet PhotosNormandie lancé en 2007 par Patrick Peccatte et Michel Le Querrec démontrent combien la structure et l'esprit du milieu numérique permettent non seulement de diffuser des fonds d'archives, mais aussi d'en réaliser une redocumentarisation ambitieuse.

Logiquement, une telle vitalité a encouragé les institutions patrimoniales à s'ouvrir elles-mêmes sur cet environnement, en intégrant des dispositifs d'annotation ou d'indexation collaborative de leurs bases de données. Les célébrations de la Grande Guerre ont fait un large usage de ces fonctionnalités, avec l'intention explicite de faire des internautes les acteurs directs de la commémoration. Le Grand Mémorial les a ainsi incités à participer à l'indexation nominative des registres matricules, et le « Défi collaboratif *1 Jour - 1 poilu* » à transcrire les fiches de soldats originaires des régions traversées par le Tour de France sur le site institutionnel *Mémoire des Hommes*. Plus original encore, le musée de Meaux, aidé par l'agence de communication DDB, a initié la création du profil fictif du poilu Léon Vivien sur Facebook, plaçant ainsi la matière documentaire au cœur d'un système affinitaire très réactif, propre à l'enrichir et la réactiver.

Aussi efficaces soient-elles, ces initiatives posent néanmoins la question des risques de contamination par des logiques de captation économique contraires aux communs. Si elles garantissent viralité et visibilité, de nombreuses plateformes se caractérisent en effet par l'opacité de leur gestion des données et métadonnées et par l'obsolescence programmée de leurs standards techniques. C'est toute l'ambivalence de cette nouvelle mémoire réticulaire, apparemment de plus en plus « ouverte », mais soumise à de nouvelles formes d'enclosures\* liées à la privatisation des protocoles et outils de partage.

Sans prétendre en épuiser la dynamique, le recours à l'archivage institutionnel semble donc indispensable au partage de mémoire, ne serait-ce que pour garantir un droit d'accès et de recours à la source (Merzeau, 2012). La médiation de l'institution vaut aussi par le travail d'éditorialisation qu'elle met en œuvre, pour donner du sens aux fragments mémoriels et les inscrire dans des espaces collectifs plus larges, hors des cercles affinitaires et des stratégies de silos des acteurs économiques. C'est ce que revendique notamment l'Ina, tant dans sa démarche de valorisation des archives auprès d'un large public via ses différents sites web, que dans sa politique de dépôt légal à l'intention des chercheurs.

Pour autant, les barrières liées à la propriété intellectuelle restreignent encore considérablement le partage effectif des mémoires, y compris dans les espaces ouverts à l'ensemble des citoyens. Droits d'accès, d'usage, de citation, d'extraction, de portabilité ou d'exploitation : peu de dispositifs mémoriels garantissent à ce jour un véritable faisceau de droits\*. En ce sens, la mémoire partagée doit encore conquérir ses propres conditions de possibilité, ce que le courant des communs contribue à questionner et formaliser.

**LOUISE MERZEAU**

Dicen-IDF, UPL, Univ Paris Nanterre, F92000 Nanterre France

[louise@merzeau.net](mailto:louise@merzeau.net)

<http://merzeau.net>

### **Références bibliographiques**

- BACHIMONT Br., « La présence de l'archive : réinventer et justifier », *Intellectica*, Association pour la Recherche sur la Cognition (ARCo), 2010, 53-54, pp. 281-309
- CERTEAU M. de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975
- DEBOST J.-B., « Méthodologies des répertoires de projets de mémoire », Intervention au séminaire Dicen-IDF *Fab'mem* piloté par Cl. Scopsi, 3/12/2015
- HALBWACHS M., *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Félix Alcan ; Paris : Les Presses universitaires de France, [1925], Nouvelle édition, 1952
- GEBEIL S., « Les mémoires de l'immigration maghrébine sur le web français de 1999 à 2014 », in BESSON R. et SCOPSI Cl. (dir.), *La médiation des mémoires en ligne, Les cahiers du numérique*, Lavoisier, 2016
- JEUDY H.-P. (dir.), *Patrimoines en folie*, Maison des sciences de l'homme, 1990
- LAVAL Ch., « “Commun” et “communauté” : un essai de clarification sociologique », *SociologieS*, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?, 2016, <http://sociologies.revues.org/5677>
- MERZEAU L., « Faire mémoire des traces numériques », E-dossier de l'audiovisuel, 2012 : *Sciences humaines et sociales et patrimoine numérique* <http://www.ina-expert.com/e-dossiers-de-l-audiovisuel/e-dossier-de-l-audiovisuel-sciences-humaines-et-sociales-et-patrimoine-numerique.html>
- NORA P., « Entre Mémoire et Histoire », in NORA, P., (dir.), *Les Lieux de mémoire*, vol. 1, *La République*, pp. XXV-ILII, Paris : Gallimard, Quarto, 1997
- RAUTENBERG M., VEDRINE C., VALLADARES L., GAUTHIER C., GAY G. et al., *L'imaginaire urbain dans les régions ouvrières en reconversion : le bassin stéphanois et le bassin minier du Nord Pas de Calais*, 2011
- SCOPSI Cl., « Collectes de mémoires : la valorisation par le numérique », E-dossier de l'audiovisuel : *Sciences humaines et sociales et patrimoine numérique*, 2012